

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 29

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Subvention d'équipement pour l'unité de suivi des coeurs artificiels du Pr Collart -
Hôpital de la Timone, Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique**

PRESENTATION

L'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille sollicite du Conseil départemental une subvention d'équipement de 207 000€ dans le cadre de la création d'une unité de suivi et de contrôle des patients sous cœur artificiel implantable dans le service du Pr Collart à l'hôpital de la Timone adultes.

CONTEXTE

Les maladies cardiovasculaires sont la première cause de mortalité en France.

Les équipes de chirurgie cardiaque de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille sont historiquement reconnues pour leurs compétences et leurs capacités d'innovation en matière de prise en charge des patients cardiaques.

Ainsi, le Centre Hospitalo Universitaire de la Timone fait partie des centres leaders français pour la transplantation thoracique.

C'est aussi dans ce service de l'hôpital de la Timone que la mise en place de cœurs artificiels « temporaires » dans l'attente d'une greffe cardiaque, a pu être effective dès 1997. Ce service est référent pour la région PACA-Corse en matière d'implantation de cœur artificiel externe.

A ce jour, plus de 50 patients ont bénéficié de cet appareillage de haute technologie souvent sur une longue durée (jusqu'à 4 ans).

Ces cœurs artificiels « temporaires » sont aujourd'hui plus petits, plus autonomes et plus fiables à long terme. On peut les décrire comme des turbines de la taille d'un paquet de cigarettes. Cela permet aujourd'hui de les implanter de manière définitive chez les patients qui ne peuvent être greffés.

Ainsi le cœur artificiel remplace le cœur défaillant qui est laissé en place. Il est relié à un câble de 3 mm qui le relie à l'extérieur à un ordinateur à batteries qui le fait fonctionner et le rend autonome.

PROJET

Aujourd'hui près de 30 patients vivent à leur domicile avec un cœur artificiel implantable et nécessitent un suivi particulier et rigoureux.

La mise au point d'un nouveau cœur artificiel implantable va bénéficier du système de transfert d'énergie cutanée (sans fil externe). Depuis janvier 2016, le service du Pr Collart, est l'un des 2 centres français d'expérimentation de ce nouveau cœur (Heartmate FILVAS) avec, en prévision, plus de 230 implantations d'ici 2018.

Dans ce cadre, il devient nécessaire de mettre en place une unité innovante de suivi de ces patients « implantés » extrêmement fragiles et nécessitant des équipements de surveillance spécifiques (Doppler vasculaire, monitoring saturation, échographie

de monitoring du flux sanguin non pulsatile du cœur...). Ce suivi peut se faire en unité d'hospitalisation et en externe.

Le conseil départemental est sollicité pour soutenir ce projet innovant.

AVIS TECHNIQUE

Cette demande de subvention est en accord avec la politique volontaire d'aide aux dispositifs de santé innovants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône notamment sur des publics en situation de fragilité liée à leur santé.

PROPOSITION

Je propose que le Département participe au financement de ces équipements à hauteur de 80% du coût total TTC (207 0000€) soit 165 600€ de subvention d'équipement.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'autorisation de programme 2014 – 14058 W AP-HM (chapitre 204, code fonction 40, article 204 181 de l'exercice 2016) selon le tableau suivant :

		Montant de l'AP en M 52	Total affecté à ce jour en M 52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2014 – 14058 W AP-HM	13 420 000,00 €	8 627 856,00 €	165 600,00 €
Détail de l'affectation				
OPERATION Unité de suivi des cœurs implantables Pr Collart	1005712			
Dont IB	204-40-204 181	7 330 000,00 €	7 027 856,00 €	165 600,00 €
Dont IB	204-40-204 182	4 490 000,00 €		
Dont IB	204-40-204 182	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €	
Rapports ayant entraîné une affectation sur cette AP	Délibérations n° 38 et 54 du 28/11/2014, N° 10 et 175 du 19 décembre 2014, N° 121 du 02/10/2015 et N°92 du 11/12/2015			

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la Santé et à la PMI, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à :

- fixer à 165 600 € le montant de la subvention d'équipement allouée à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille pour le projet d'unité de suivi des greffés de cœur implantable du Service du Pr Collart.
- prendre la délibération jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL